



Ontario

BUDGET DES DÉPENSES

VOLUME 2

2022-23

Secrétariat du Conseil du Trésor



Secrétariat
du Conseil
du Trésor

Budget des dépenses **de la province de l'Ontario pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023**

VOLUME 2

**PROVINCE DE L'ONTARIO
BUDGET DES DÉPENSES 2022-2023**

Pour la version en ligne de ce document, visiter
<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

**PROVINCE OF ONTARIO
EXPENDITURE ESTIMATES 2022-2023**

For the online version of this document, visit
<https://www.ontario.ca/page/expenditure-estimates>

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction.....	v
Notes explicatives	vii
 Bureaux	
Bureau de l'Assemblée législative	1
Bureau de la vérificatrice générale	9
Bureau du directeur général des élections	13
Ombudsman Ontario.....	17

INTRODUCTION

Le Budget des dépenses 2022-2023 présente en détail les prévisions de dépenses (fonctionnement et immobilisations) des ministères et des bureaux de l'Assemblée législative pour l'exercice commençant le 1er avril 2022. En déposant ce document, le gouvernement demande officiellement à l'Assemblée législative d'autoriser les dépenses présentées. Une fois approuvé par l'Assemblée législative dans la *Loi de crédits*, le Budget des dépenses confère à chaque ministère et à chaque bureau l'autorisation d'engager les dépenses prévues.

Dans le Budget des dépenses, chacun des programmes et services dont les ministères et les bureaux ont la responsabilité est identifié par un numéro de crédit particulier. Ces crédits sont à leur tour subdivisés en postes pour mieux distinguer les différentes fonctions les unes des autres. Cette structure par crédits et par postes permet à l'Assemblée législative d'être plus précise lorsqu'elle affecte des fonds à certains services. À l'intérieur de chacun des postes, les dépenses sont présentées par catégorie : Traitements et salaires, Avantages sociaux, Transports et communications, Services, Paiements de transfert, etc. (voir les notes explicatives à la page vii).

Les prévisions de dépenses et les chiffres réels des exercices précédents sont présentés, aux fins de comparaison, aux pages « Sommaire - Programme du ministère » et « Sommaire - Crédit ». Ces montants ont subi un retraitement pour faciliter la comparaison lorsqu'il y a eu des réorganisations et des transferts fonctionnels, le dépôt d'un Budget supplémentaire des dépenses ou des modifications comptables.

Lorsque le gouvernement doit obtenir l'autorisation de l'Assemblée législative pour engager des dépenses additionnelles une fois le Budget principal des dépenses déposé, il présente un Budget supplémentaire des dépenses.

NOTES EXPLICATIVES

REMARQUE : Les prévisions des dépenses pour l'exercice 2022-2023 sont réparties en sept catégories sous chaque poste. Les descriptions des catégories de dépenses qui suivent sont fournies à titre indicatif et ne sont pas exhaustives.

Traitements et salaires

Cette catégorie comprend les traitements et salaires, les heures supplémentaires et autres montants versés au personnel permanent, stagiaire, non classifié et autre à titre de rémunération, les frais de personnel temporaire, les indemnités versées aux députés de l'Assemblée législative et les indemnités spéciales versées aux employés.

Avantages sociaux

Cette catégorie comprend les cotisations versées par le gouvernement, à titre d'employeur, au Régime de pensions du Canada, au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, au Régime de retraite des fonctionnaires, à l'assurance-emploi, à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et à divers autres régimes d'avantages sociaux des employés.

Transports et communications

Cette catégorie comprend les frais de déplacement des fonctionnaires en service commandé et des bénéficiaires de prestations gouvernementales, tels que les pupilles de la province, les coûts de réinstallation d'employés mutés ou recrutés, les frais de déménagement de mobilier et de matériel de bureau, les coûts de transport de marchandises (autres que pour la livraison initiale), les frais d'acheminement du courrier (p. ex., affranchissement et courrier recommandé) et les frais de communication (p. ex., téléphone et transmission de données).

Services

Cette catégorie comprend, notamment, les services suivants : publicité et communications assurées par des agences privées et campagnes publicitaires confiées directement aux médias; location et achat de services indépendants de réparation et d'entretien des machines, du matériel, des bâtiments, des terrains et des infrastructures; services de traitement des données; primes d'assurances; autres services professionnels et spéciaux.

Fourniture et matériel

Cette catégorie comprend l'achat de toutes les machines et de tout le matériel (véhicules automobiles et ordinateurs compris), neufs et d'occasion, et l'achat de tous les matériaux, toutes les fournitures et tous les services publics nécessaires.

Paielements de transfert

Cette catégorie comprend les subventions, subsides et aides versées à des particuliers, des entreprises, des organismes à but non lucratif et d'autres organismes gouvernementaux.

Autres opérations

Cette catégorie comprend certaines opérations particulières, telles que les bonifications d'intérêts et les subsides, les garanties honorées, les pertes sur prêts et les subventions remboursables.

Note concernant les crédits législatifs

Les montants requis pour les crédits législatifs sont inscrits séparément, s'il y a lieu, dans la rubrique « Classification par catégorie de dépenses » associée à chaque poste.

Note concernant les postes de recouvrement des coûts

Lorsqu'on s'attend à ce que le recouvrement des coûts d'un poste soit égal ou supérieur aux dépenses, le solde est indiqué par un montant nominal de 1 000 \$.

BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Le Bureau de l'Assemblée législative, créé le 20 décembre 1974 par la province de l'Ontario en vertu de la *Loi sur l'Assemblée législative* de l'Ontario, fournit aux députés provinciaux un soutien en matière de procédures, de finances et de fonctionnement dans leurs travaux à l'Assemblée législative, dans les comités et à leurs bureaux de circonscription.

Ce Bureau accueille également les bureaux suivants : le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée/Ontario, chargé de l'application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée de l'Ontario*; le Bureau du commissaire à l'intégrité, chargé de l'application de la *Loi de 1994 sur l'intégrité des députés*, de la *Loi de 1998 sur l'enregistrement des lobbyistes*, de la *Loi de 2002 sur l'examen des dépenses des ministres et des chefs d'un parti de l'opposition et l'obligation de rendre compte*, de la *Loi de 2009 sur l'examen des dépenses publiques* ainsi que de la divulgation et des enquêtes en matière d'actes répréhensibles et de respect de l'éthique en vertu de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*; le Bureau du directeur de la responsabilité financière, qui a pour mandat de faire appliquer la *Loi de 2013 sur le directeur de la responsabilité financière*.

Tous les fonds sont prélevés sur la Caisse de l'Assemblée législative, qui est distincte et indépendante du Trésor.

SOMMAIRE - PROGRAMME (\$)

CRÉDIT PROGRAMME		Prévisions 2022-2023	Prévisions 2021-2022	Différence entre 2022-2023 et 2021-2022	Chiffres réels 2020-2021
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
201	Programme du Bureau de l'Assemblée législative	177 861 200	158 511 600	19 349 600	138 477 812
202	Programme des commissaires	31 231 100	30 722 700	508 400	27 902 724
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		209 092 300	189 234 300	19 858 000	166 380 536
Total - Charges de fonctionnement		209 092 300	189 234 300	19 858 000	166 380 536
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements		209 092 300	189 234 300	19 858 000	166 380 536
Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)		209 092 300	189 234 300	19 858 000	166 380 536

PROGRAMME DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE - CRÉDIT 201

Ce programme englobe les traitements et les allocations, ainsi que tous les services de soutien fournis aux députés par les divers bureaux de l'Assemblée.

SOMMAIRE - CRÉDIT
(**\$**)

POSTE Nº	POSTE	Prévisions 2022-2023	Prévisions 2021-2022	Différence entre 2022-2023 et 2021-2022	Chiffres réels 2020-2021
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
1	Présidence	353 400	469 500	(116 100)	145 008
2	Bureau du greffier	1 262 300	1 229 300	33 000	998 805
3	Services parlementaires	15 375 900	14 940 700	435 200	12 179 918
4	Services d'information et de technologie	15 104 700	14 654 500	450 200	12 408 813
5	Services administratifs	9 446 200	8 737 400	708 800	7 932 167
6	Sergent d'armes et locaux de l'enceinte parlementaire	31 234 700	30 734 800	499 900	21 628 933
8	Services de soutien aux groupes parlementaires	16 229 500	11 195 100	5 034 400	10 370 065
9	Indemnités et allocations de déplacement versées aux députés	28 982 700	24 373 000	4 609 700	22 132 043
10	Services de soutien aux bureau des députés	56 313 300	50 398 700	5 914 600	46 605 079
11	Programme de stages à l'Assemblée législative de l'Ontario	326 000	315 000	11 000	312 700
13	Modernisation des installations	3 232 500	1 463 600	1 768 900	3 764 281
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		177 861 200	158 511 600	19 349 600	138 477 812
Total - Charges de fonctionnement		177 861 200	158 511 600	19 349 600	138 477 812

PROGRAMME DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE - CRÉDIT 201, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(\$)

CRÉDIT - POSTE N°	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
201-1	Présidence	
	Traitements et salaires	3 700
	Avantages sociaux	200
	Transports et communications	131 600
	Services	183 600
	Fournitures et matériel	34 300
	Total à voter - Charges de fonctionnement	353 400
201-2	Bureau du greffier	
	Traitements et salaires	827 400
	Avantages sociaux	225 700
	Transports et communications	44 900
	Services	148 100
	Fournitures et matériel	16 200
	Total à voter - Charges de fonctionnement	1 262 300
201-3	Services parlementaires	
	Traitements et salaires	9 765 900
	Avantages sociaux	2 344 800
	Transports et communications	736 500
	Services	2 045 200
	Fournitures et matériel	586 500
	Total partiel	15 478 900
	Moins : Recouvrements	103 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	15 375 900
201-4	Services d'information et de technologie	
	Traitements et salaires	9 427 600
	Avantages sociaux	2 262 900
	Transports et communications	186 500
	Services	2 068 600
	Fournitures et matériel	1 160 600
	Total partiel	15 106 200
	Moins : Recouvrements	1 500
	Total à voter - Charges de fonctionnement	15 104 700

PROGRAMME DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE - CRÉDIT 201, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES, suite
(\$)

CRÉDIT - POSTE N°	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
201-5	Services administratifs	
	Traitements et salaires	5 556 400
	Avantages sociaux	1 621 100
	Transports et communications	841 000
	Services	1 286 800
	Fournitures et matériel	201 900
	Total partiel	9 507 200
	Moins : Recouvrements	61 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	9 446 200
201-6	Sergent d'armes et locaux de l'enceinte parlementaire	
	Traitements et salaires	11 637 200
	Avantages sociaux	2 793 000
	Transports et communications	866 000
	Services	10 286 700
	Fournitures et matériel	5 781 800
	Total partiel	31 364 700
	Moins : Recouvrements	130 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	31 234 700
201-8	Services de soutien aux groupes parlementaires	
	Traitements et salaires	11 543 000
	Avantages sociaux	2 742 500
	Transports et communications	341 400
	Services	1 336 500
	Fournitures et matériel	266 100
	Total à voter - Charges de fonctionnement	16 229 500
201-9	Indemnités et allocations de déplacement versées aux députés	
	Traitements et salaires	19 065 800
	Avantages sociaux	4 960 400
	Transports et communications	2 373 600
	Services	2 571 200
	Fournitures et matériel	11 700
	Total à voter - Charges de fonctionnement	28 982 700

PROGRAMME DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE - CRÉDIT 201, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES, suite
(\$)

CRÉDIT - POSTE Nº	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
201-10	Services de soutien aux bureau des députés	
	Traitements et salaires	27 586 900
	Avantages sociaux	5 923 400
	Transports et communications	5 791 300
	Services	11 823 200
	Fournitures et matériel	5 188 500
	Total à voter - Charges de fonctionnement	56 313 300
201-11	Programme de stages à l'Assemblée législative de l'Ontario	
	Paiements de transfert	
	Programme de stages à l'Assemblée législative de l'Ontario	326 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	326 000
201-13	Modernisation des installations	
	Services	3 232 500
	Total à voter - Charges de fonctionnement	3 232 500
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau de l'Assemblée législative	177 861 200

PROGRAMME DES COMMISSAIRES - CRÉDIT 202

Ce programme comprend les bureaux suivants : le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée/Ontario, chargé de l'application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée de l'Ontario*; le Bureau du commissaire à l'intégrité, chargé de l'application de la *Loi de 1994 sur l'intégrité des députés*, de la *Loi de 1998 sur l'enregistrement des lobbyistes*, de la *Loi de 2002 sur l'examen des dépenses des ministres et des chefs d'un parti de l'opposition et l'obligation de rendre compte*, de la *Loi de 2009 sur l'examen des dépenses publiques* ainsi que de la divulgation et des enquêtes en matière d'actes répréhensibles et de respect de l'éthique en vertu de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*; le Bureau du directeur de la responsabilité financière, qui a pour mandat de faire appliquer la *Loi de 2013 sur le directeur de la responsabilité financière*.

SOMMAIRE - CRÉDIT
(**\$**)

POSTE N°	POSTE	Prévisions 2022-2023	Prévisions 2021-2022	Différence entre 2022-2023 et 2021-2022	Chiffres réels 2020-2021
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
2	Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée	22 632 300	21 952 600	679 700	20 127 257
3	Bureau du commissaire à l'intégrité	4 627 800	4 803 400	(175 600)	3 837 848
6	Directeur de la responsabilité financière	3 971 000	3 966 700	4 300	3 937 619
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		31 231 100	30 722 700	508 400	27 902 724
Total - Charges de fonctionnement		31 231 100	30 722 700	508 400	27 902 724

PROGRAMME DES COMMISSAIRES - CRÉDIT 202, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(\$)

CRÉDIT - POSTE Nº	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
202-2	Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée	
	Traitements et salaires	14 900 500
	Avantages sociaux	3 980 400
	Transports et communications	122 000
	Services	3 492 400
	Fournitures et matériel	137 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	22 632 300
202-3	Bureau du commissaire à l'intégrité	
	Traitements et salaires	2 816 800
	Avantages sociaux	676 000
	Transports et communications	77 300
	Services	980 000
	Fournitures et matériel	77 700
	Total à voter - Charges de fonctionnement	4 627 800
202-6	Directeur de la responsabilité financière	
	Traitements et salaires	2 549 700
	Avantages sociaux	611 900
	Transports et communications	56 500
	Services	642 900
	Fournitures et matériel	110 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	3 971 000
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme des commissaires	31 231 100

BUREAU DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

La vérificatrice générale, qui est une fonctionnaire de l'Assemblée législative, procède à la vérification impartiale des programmes du gouvernement, des états financiers de la province, de nombreux organismes de la Couronne et d'organisations du secteur parapublic, ainsi qu'à des examens conformément à la *Loi sur le vérificateur général* et à d'autres lois et textes de référence. Ces vérifications et examens lui permettent d'offrir assurance, renseignements objectifs et conseils à l'Assemblée législative. Le Bureau de la vérificatrice générale aide ainsi l'Assemblée à tenir le gouvernement, ses administrateurs et les bénéficiaires de subventions responsables de la saine gestion des fonds publics et de l'optimisation des ressources utilisées pour dispenser les services au public.

Le 1er avril 2019, la *Loi de 2018 visant à rétablir la confiance, la transparence et la responsabilité* (la Loi) a été proclamée. Elle modifie la *Charte des droits environnementaux de 1993* de l'Ontario pour transférer certaines des responsabilités de l'ancien Bureau du commissaire à l'environnement de l'Ontario au Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. Les responsabilités élargies du Bureau comprennent la présentation d'un rapport annuel sur application de la *Charte des droits environnementaux de 1993*.

La vérificatrice générale est également tenue, en vertu de la *Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale*, d'examiner certains types d'annonces publicitaires et d'imprimés proposés par les bureaux gouvernementaux afin d'établir s'ils satisfont aux normes exigées par cette loi.

La vérificatrice générale doit, aux termes des lois, présenter directement à l'Assemblée législative un rapport annuel sur ses travaux.

En vertu de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, dans une année électorale, la vérificatrice générale est aussi tenue d'examiner et de produire une déclaration indiquant que le dernier plan financier pluriannuel préparé par le ministère des Finances est raisonnable.

SOMMAIRE - PROGRAMME (\$)

CRÉDIT PROGRAMME	Prévisions 2022-2023	Prévisions 2021-2022	Différence entre 2022-2023 et 2021-2022	Chiffres réels 2020-2021
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
2501 Programme du Bureau de la vérificatrice générale	26 247 800	25 427 300	820 500	24 585 416
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	26 247 800	25 427 300	820 500	24 585 416
Crédits législatifs	672 100	522 100	150 000	406 688
Total - Charges de fonctionnement	26 919 900	25 949 400	970 500	24 992 104
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	26 919 900	25 949 400	970 500	24 992 104
Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	26 919 900	25 949 400	970 500	24 992 104

PROGRAMME DU BUREAU DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE - CRÉDIT 2501

La vérificatrice générale procède à la vérification impartiale de l'optimisation des ressources et des états financiers de la province conformément à la *Loi sur le vérificateur général* et à d'autres lois et textes de référence. La vérificatrice générale est également tenue, en vertu de la *Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale*, d'examiner les annonces publicitaires du gouvernement et certains imprimés proposés par les bureaux gouvernementaux afin d'établir s'ils satisfont aux normes exigées par cette loi. En vertu de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, la vérificatrice générale est aussi tenue d'examiner et de produire une déclaration indiquant que le dernier plan financier pluriannuel préparé par le ministère des Finances est raisonnable. De plus, depuis le 1er avril 2019, la vérificatrice générale doit présenter un rapport annuel sur l'application de la *Charte des droits environnementaux de 1993*.

SOMMAIRE - CRÉDIT
(\$)

POSTE N°	POSTE	Prévisions 2022-2023	Prévisions 2021-2022	Différence entre 2022-2023 et 2021-2022	Chiffres réels 2020-2021
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
1	Bureau de la vérificatrice générale	26 247 800	25 427 300	820 500	24 585 416
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	26 247 800	25 427 300	820 500	24 585 416
L	<i>Loi sur le vérificateur général</i>	672 100	522 100	150 000	406 688
	Total - Crédits législatifs	672 100	522 100	150 000	406 688
	Total - Charges de fonctionnement	26 919 900	25 949 400	970 500	24 992 104

PROGRAMME DU BUREAU DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE - CRÉDIT 2501, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(\$)

CRÉDIT - POSTE Nº	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
2501-1	Bureau de la vérificatrice générale	
	Traitements et salaires	17 035 500
	Avantages sociaux	4 531 600
	Transports et communications	471 600
	Services	3 751 800
	Fournitures et matériel	384 800
	Paievements de transfert	
	CAAF-FCAR Inc.	72 500
	Total à voter - Charges de fonctionnement	26 247 800
<i>Loi sur le vérificateur général</i>		
L	<i>Loi sur le vérificateur général</i>	672 100
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau de la vérificatrice générale	26 919 900

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Le Bureau du directeur général des élections (Élections Ontario) veille à l'application de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections*. Le Bureau est administré par le directeur général des élections qui rend compte de ses activités directement à l'Assemblée législative.

SOMMAIRE - PROGRAMME (\$)

CRÉDIT PROGRAMME		Prévisions 2022-2023	Prévisions 2021-2022	Différence entre 2022-2023 et 2021-2022	Chiffres réels 2020-2021
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
501	Programme du Bureau du directeur général des élections	43 889 700	39 226 600	4 663 100	29 255 725
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		43 889 700	39 226 600	4 663 100	29 255 725
Crédits législatifs		-	-	-	20 592 211
Total - Charges de fonctionnement		43 889 700	39 226 600	4 663 100	49 847 936
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements		43 889 700	39 226 600	4 663 100	49 847 936
Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)					
		43 889 700	39 226 600	4 663 100	49 847 936

PROGRAMME DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS - CRÉDIT 501

Le Bureau organise les élections générales et les élections partielles des membres de l'Assemblée législative, effectue des recherches et donne des renseignements généraux et des conseils sur les politiques en rapport avec le processus électoral. Le Bureau assure aussi la formation, la direction et la supervision des directeurs du scrutin des 124 circonscriptions électorales de l'Ontario.

Le directeur général des élections veille à l'application de la *Loi sur le financement des élections*. Plus de 837 associations de circonscription et 25 partis politiques inscrits doivent fournir une déclaration annuelle et informer Élections Ontario de tout changement à apporter aux renseignements concernant leur inscription. Élections Ontario vérifie tous les formulaires qui lui sont remis pour s'assurer de leur conformité à la *Loi sur le financement des élections*.

Le Bureau administre aussi les référendums en vertu de la *Loi de 1999 sur la protection des contribuables*.

En dehors des périodes électorales, le Bureau offre ses services aux ministères, aux organismes et au public sous forme de recherches historiques et comparatives, de conseils stratégiques et de renseignements généraux sur le processus électoral.

**SOMMAIRE - CRÉDIT
(\$)**

POSTE N°	POSTE	Prévisions 2022-2023	Prévisions 2021-2022	Différence entre 2022-2023 et 2021-2022	Chiffres réels 2020-2021
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
1	Administration des élections	17 432 000	15 685 000	1 747 000	11 563 683
2	Administration du financement des élections	26 457 700	23 541 600	2 916 100	17 692 042
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	43 889 700	39 226 600	4 663 100	29 255 725
L	<i>Loi électorale</i>	-	-	-	20 592 211
	Total - Crédits législatifs	-	-	-	20 592 211
	Total - Charges de fonctionnement	43 889 700	39 226 600	4 663 100	49 847 936

PROGRAMME DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS - CRÉDIT 501, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(\$)

CRÉDIT - POSTE Nº	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
501-1	Administration des élections	
	Traitements et salaires	14 058 100
	Avantages sociaux	3 373 900
	Total à voter - Charges de fonctionnement	17 432 000
501-2	Administration du financement des élections	
	Traitements et salaires	1 725 600
	Avantages sociaux	414 100
	Transports et communications	22 000
	Services	906 900
	Fournitures et matériel	10 000
	Autres opérations	
	Subventionnement des dépenses électorales en vertu de la <i>Loi sur le financement des élections</i>	23 380 100
	Total partiel	26 458 700
	Moins : Recouvrements	1 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	26 457 700
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau du directeur général des élections	43 889 700

OMBUDSMAN ONTARIO

L'Ombudsman de l'Ontario est un officier de l'Assemblée législative provinciale, indépendant du gouvernement et des partis politiques. Il a pour rôle de s'assurer que le gouvernement s'acquitte de ses obligations de rendre compte, en surveillant avec efficacité l'administration des services gouvernementaux. Le pouvoir d'enquête de l'Ombudsman est défini dans la *Loi sur l'ombudsman*.

Les gens peuvent communiquer avec le Bureau de l'Ombudsman pour porter plainte de nombreuses façons - en personne, par écrit, par appel téléphonique sans frais, par courriel ou au moyen d'un formulaire de plainte en ligne. Le Bureau fournit aussi sur son site Web (www.ombudsman.on.ca) des renseignements détaillés concernant ses activités et des enquêtes particulières, en anglais et en français.

SOMMAIRE - PROGRAMME
(\$)

CRÉDIT PROGRAMME		Prévisions 2022-2023	Prévisions 2021-2022	Différence entre 2022-2023 et 2021-2022	Chiffres réels 2020-2021
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
2301	Programme - Ombudsman Ontario	31 280 100	30 468 600	811 500	23 080 167
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	31 280 100	30 468 600	811 500	23 080 167
	Total - Charges de fonctionnement	31 280 100	30 468 600	811 500	23 080 167
	Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	31 280 100	30 468 600	811 500	23 080 167
	Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	31 280 100	30 468 600	811 500	23 080 167

PROGRAMME - OMBUDSMAN ONTARIO - CRÉDIT 2301

L'Ombudsman est un fonctionnaire de l'Assemblée législative dont le mandat est énoncé dans la *Loi sur l'ombudsman*.

L'Ombudsman promeut l'équité, la responsabilisation et la transparence dans le secteur public en enquêtant sur les plaintes et sur les problèmes systémiques qui relèvent de son mandat et en présentant des recommandations en vue d'améliorer l'administration des politiques, des programmes et des services publics.

L'Ombudsman mène des enquêtes sur des plaintes, dont elle décide du règlement, relatives aux ministères, sociétés, organismes, conseils, commissions et tribunaux provinciaux (hormis quelques exceptions), ainsi qu'aux services en français, aux services de protection de l'enfance, aux municipalités, aux universités et aux conseils scolaires.

En 2021-2022, le Bureau de l'Ombudsman a reçu plus de 25 000 plaintes. L'effectif approuvé du Bureau était de 186 ETP pour cet exercice.

**SOMMAIRE - CRÉDIT
(\$)**

POSTE N°	POSTE	Prévisions 2022-2023	Prévisions 2021-2022	Différence entre 2022-2023 et 2021-2022	Chiffres réels 2020-2021
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
1	Ombudsman	31 280 100	30 468 600	811 500	23 080 167
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		31 280 100	30 468 600	811 500	23 080 167
Total - Charges de fonctionnement		31 280 100	30 468 600	811 500	23 080 167

PROGRAMME - OMBUDSMAN ONTARIO - CRÉDIT 2301, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(\$)

CRÉDIT - POSTE N°	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
2301-1	Ombudsman	
	Traitements et salaires	18 693 500
	Avantages sociaux	4 468 900
	Transports et communications	1 520 500
	Services	5 766 800
	Fournitures et matériel	830 400
Total à voter - Charges de fonctionnement		31 280 100
Total (Charges de fonctionnement) - Programme - Ombudsman Ontario		31 280 100

